

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- Une photo d'identité récente
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile
- Une photocopie de la pièce d'identité de l'élève
- Le livret scolaire (ce document vous est remis lors des résultats du baccalauréat)
- La collante du baccalauréat (la feuille avec les notes obtenues au baccalauréat)

Paiement de la scolarité par chèques :

- 1 chèque d'arrhes représentant 10% de l'écolage annuel* (*encaissé en juillet*)
- 9 chèques représentant les 90% de l'écolage

Paiement de la scolarité par prélèvements :

- 1 chèque d'arrhes représentant 10% de l'écolage annuel* (*encaissé en juillet*)
- 1 RIB
- 1 autorisation de prélèvement
- 1 chèque de caution du montant d'un trimestre

Les parents et l'élève signeront sur place le dossier d'inscription ainsi que le règlement intérieur de l'école.

FRAIS ANNUELS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

Les frais sont fixés selon le nombre d'heures de cours de l'élève. Au-delà de 22 heures de cours, le forfait de 4970 euros s'applique.

Sont inclus dans ce montant :

- le suivi de la scolarité sur Internet
- l'ensemble des outils pédagogiques du Groupe Progress (document présenté lors du rendez-vous pédagogique)

**non remboursable dès l'inscription*